

Détection de potentiels



La campagne a commencé : les dossiers ont été envoyés aux agents détectés par leur direction. Ils ont 3 semaines pour le compléter. Pour les agents qui n'ont pas été proposés par leur N+1, et qui malgré tout postulent sur les postes d'encadrement, les RH ont annoncé qu'ils ne seront pas reçus en entretien.

Informatique



En réponse aux remontées des problèmes et lenteurs informatiques, la seule réponse de la direction est : « CONTACTEZ L AD !!! »

Travail de proximité



La Direction s'est enfin engagée à communiquer la capacité d'accueil de travailleurs de proximité pour chaque agence avant la prochaine campagne.

Recours Classification



N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 30 septembre pour formuler un recours de votre positionnement dans la nouvelle classification. Ce recours est un droit, si la Direction vous le refuse **contactez-nous !!!**

Certificat de Scolarité

N'oubliez pas de fournir un certificat de scolarité de vos enfants à la mutuelle si vous souhaitez qu'ils restent affiliés.

Agressions et incivilités

Nous avons constaté un nombre croissant d'agressions et d'incivilités. Le dernier en date concernait le site de Moulin.

La direction minimise la situation en prétendant que d'une part l'augmentation n'est pas plus élevée à la réunion que dans d'autres régions.

Et d'autre part que « c'est la faute à LISA si les agents font remonter plus d'incidents. »

Les agents pourront souffler jusqu'à fin septembre car le contrat de l'agent de sécurité a été reconduit pour 1 mois !

Facilité horaire : accord sénior et grossesse/allaitement

Pour un agent en accord sénior son temps partiel est suspendu durant le mi-temps thérapeutique.

Pour les collègues en grossesse/allaitement ou en accord sénior, la facilité horaire est d'1h/jour plein ou 1/2heure par demi-journée. Le cumul est possible sur la semaine (demande à faire sur le formulaire).

Un document présentant les règles de gestion des mi-temps thérapeutique est finalisé et sera prochainement diffusé.

Dons de congés : le dossier caché !



Nous avons demandé à la Direction un état des lieux sur les dons de congé : nombre de jours capitalisés, nombre de jours utilisés et le solde disponible.

Dans un premier temps la Direction ne savait pas si elle pouvait répondre à cette question !?!

Et la réponse officielle n'est autre que : « *n'ayant aucune obligation de transmettre ce type d'informations, il ne sera pas fait droit à cette demande.* » (Ceci cacherait-il quelque chose ?)...

Les élus ont encore fait un rappel sur :

- La présence obligatoire du manac à son poste pendant les heures de réception du public, sur flux et sur rendez-vous
- Les agents en retour de congé doivent avoir une demi-journée pour gérer leur mail et s'informer des évolutions réglementaires et applicatives.
- Conformément à l'article 5.4 concernant l'activité **d'accueil en flux** de l'Accord sur la qualité de vie au travail à Pôle emploi, la Direction veille « à une **contribution équilibrée de l'ensemble des agents** sur cette activité ».

Vos élus DP SNU

Prochaine réunion :
Vendredi 28 septembre 2018

**Bruno Degearier, Anaïs Payet, Sybille Raveau,
Daniel Robert, Laetitia Rubel, Rose Mouniama**

